



Saint-Honoré- de-Témiscouata

Au sommet!

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée
AVIS PUBLIC est, par les présentes données :

Que le Conseil municipal adoptera, à la séance ordinaire du mardi 8 juillet 2025 à 19h30, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 404

RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RESIDUELLES

Les personnes intéressées par le présent règlement peuvent le consulter au bureau municipal, 99, rue Principale, aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
Ce 11^e jour de juin 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josée', with a long horizontal flourish extending to the right.

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière